



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE

Catherine PINCHAUT, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT

## VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE SYNDICALE

### Vers une meilleure sécurisation des parcours professionnels des militants

N°33

26 juin 2018

Deux arrêtés ministériels viennent d'être publiés. Ils portent notamment sur la création de la certification relative aux compétences acquises dans l'exercice d'un mandat de représentant du personnel ou d'un mandat syndical.

**Depuis plusieurs années, la CFDT travaille sur la validation des acquis de l'expérience syndicale et à un meilleur pilotage de la formation de ses mandatés.**

Alors que la mise en place des CSE va se faire progressivement jusqu'à la fin de l'année 2019, les objectifs poursuivis par la CFDT au travers de ce dispositif sont de :

- Permettre aux élus et mandatés de faire reconnaître les compétences qu'ils ont développées et acquises au cours de l'exercice de leur(s) mandat(s).
- Permettre une meilleure mobilité syndicale et professionnelle.
- Permettre une meilleure adéquation entre formation professionnelle et formation syndicale.

**Pour la CFDT, ce dispositif doit permettre une meilleure sécurisation des parcours professionnels des militants.**

**La CFDT s'est fortement investie dans les travaux préparatoires qui ont abouti à :**

- **Etablir une liste des compétences** correspondant à l'exercice d'un mandat de représentant du personnel ou d'un mandat syndical, traduit en six blocs de compétences transférables :
  - Animation et encadrement d'équipe,
  - Gestion et traitement de l'information,
  - Assistance dans la prise en charge de projet,
  - Médiation sociale,
  - Prospection et négociation commerciale,
  - Suivi de dossier social d'entreprise ;
- Intégrer ces compétences dans une **certification professionnelle** ;
- **Permettre d'obtenir des dispenses** dans le cadre notamment d'une démarche de VAE débouchant, le cas échéant, sur l'obtention d'une autre certification.

**C'est une première étape importante qui a été obtenue par la CFDT. Cela va faciliter la reconnaissance des compétences acquises par les élus et les militants syndicaux.**

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12  
presse@cfdt.fr

ISABELLE PORET  
Attachée de Presse

VALÉRIE MALET  
Assistante